

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 792

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 44 TER

À la seconde phrase de l'alinéa 23, après la seconde occurrence du mot :

« compétences »,

insérer les mots :

« de la construction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.